

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2020

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue à huis clos le 3 avril 2020, à 14 h 00 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

- M. Sylvain Juneau, maire
- M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence
- M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
- M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
- M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence
- M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Me Caroline Tremblay, directrice générale

Me Daniel Martineau, greffier

Me Stéphanie Boucher, greffière substitute, en vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 14 h 00, le président constate que tous les membres sont présents et déclare que la séance est ouverte.

2020-126

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* permet aux membres du conseil présents à renoncer à l'avis de convocation;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 arrête que le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE consentir à la tenue de la séance extraordinaire et de renoncer a l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2020-127

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2020 (SUITE)

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2020-128

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2020-621 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2019-610 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

Avis de motion est, par les présentes, donné par Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le Règlement n° 2020-621 modifiant le Règlement n° 2019-610 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2020.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 14 h 11.

Sylvain Juneau, maire

Daniel Martineau, greffier